

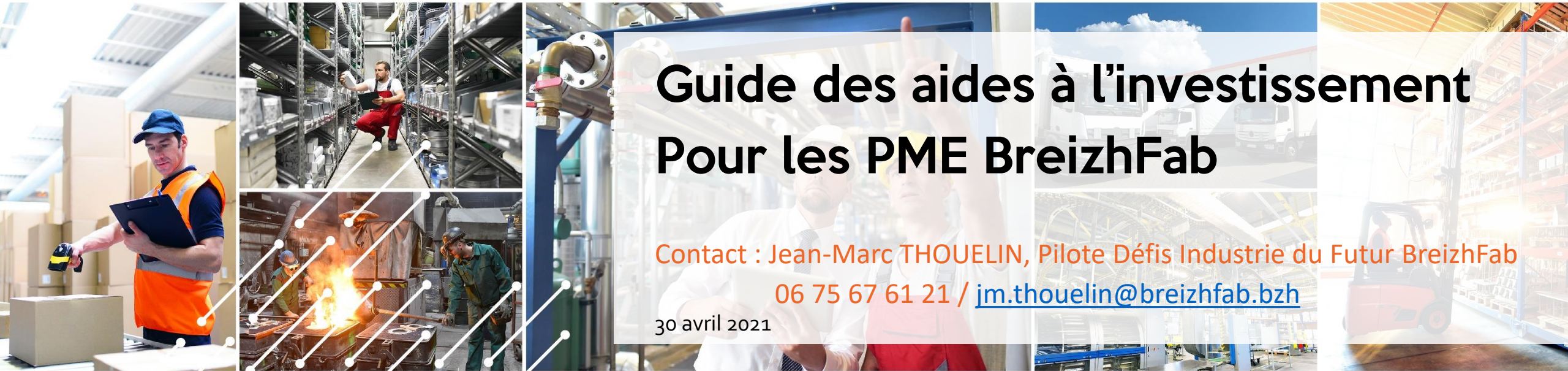
BREIZHFAB

L'INDUSTRIE AMBITIEUSE

Guide des aides à l'investissement Pour les PME BreizhFab

Contact : Jean-Marc THOUELIN, Pilote Défis Industrie du Futur BreizhFab
06 75 67 61 21 / jm.thouelin@breizhfab.bzh

30 avril 2021



Avec le soutien de



Aides aux investissements IDF



Dans le cadre du Plan de Relance de l'état :

- **Appel à Projet jusqu'au 21 juin 2021** : Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie – Volet territorial : **Investissements matériels et fonciers**. [Très sélectif – 10 projets par région]

Dépôt auprès de BPI France <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr>

- **A partir du 3 mai, jusqu'à épuisement du fond** : Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur : Investissement matériel.

Dépôt auprès du guichet ASP <https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>

- **Appel à Projet « Process & numérisation » jusqu'au 31 mars 2022 ou épuisement du fond** : Investissements matériels et logiciels. Bonus 10% pour PME BreizhFab.

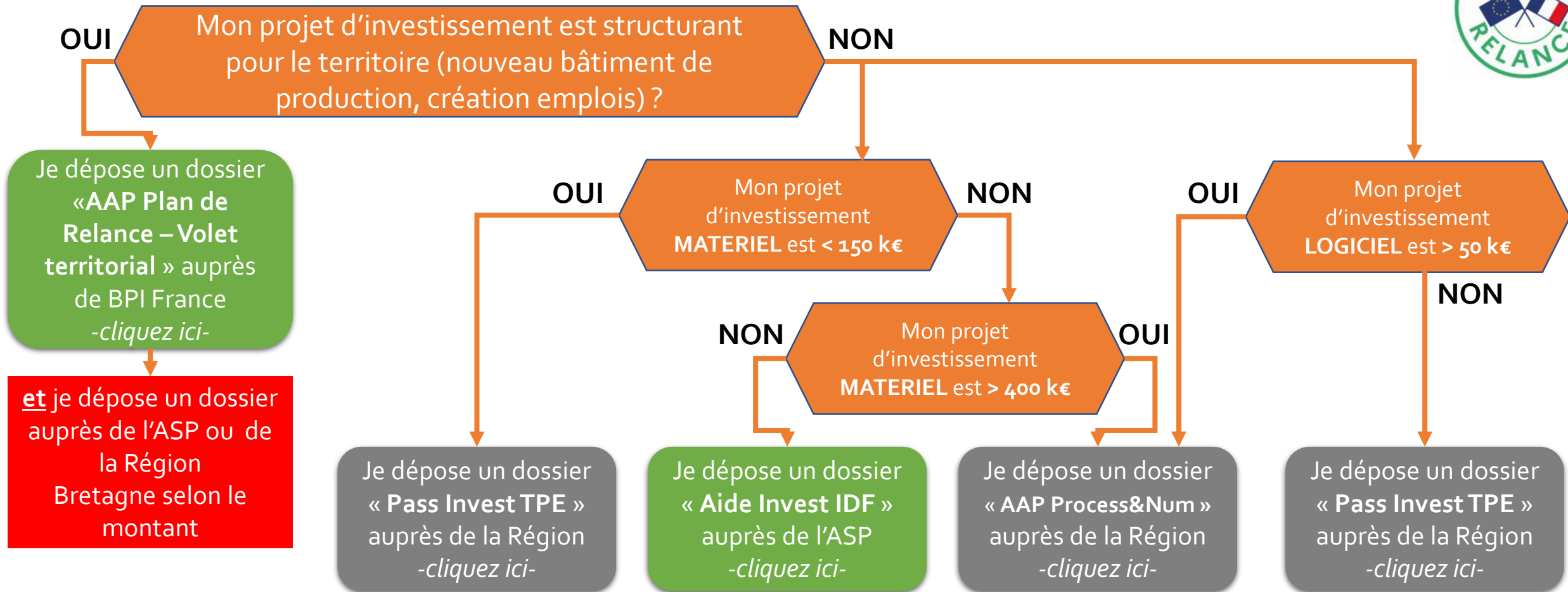
Dépôt auprès de la Région Bretagne :

https://www.europe.bzh/jcms/prod_471677/fr/appel-a-projets-process-numerisation-2021-2022



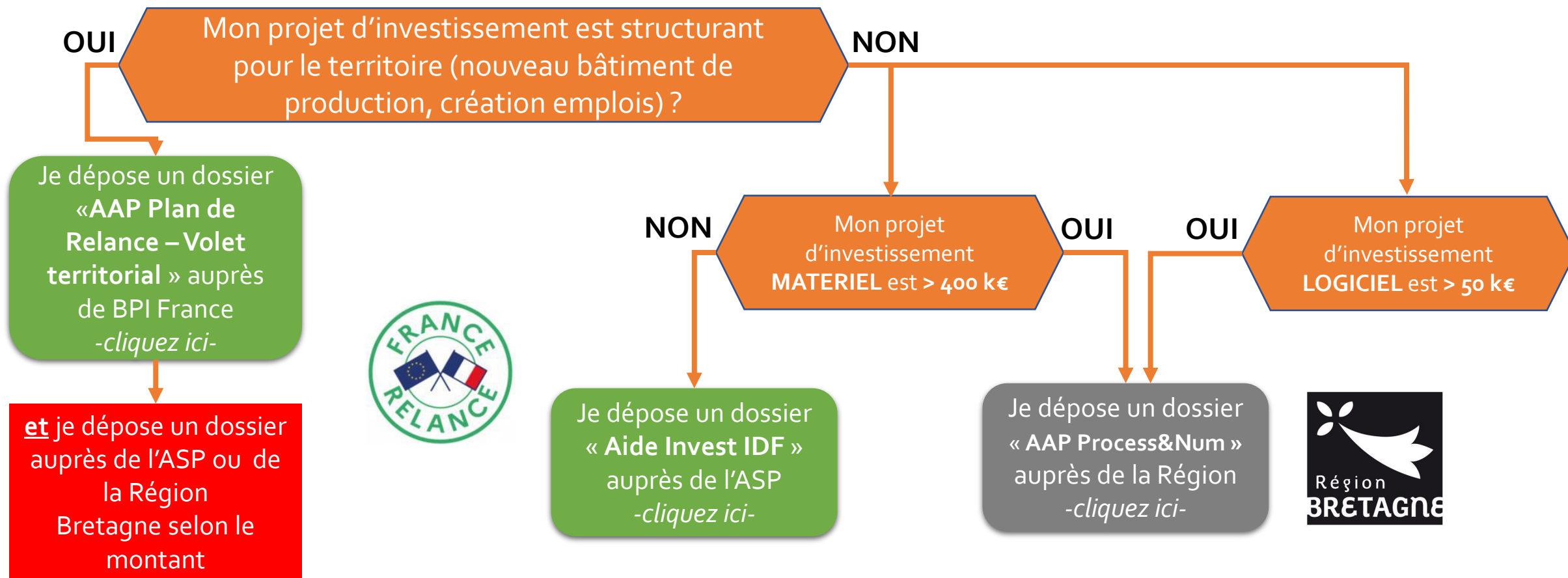
Aides aux investissements IDF

Pour les TPE BREIZHFAB < 20 salariés



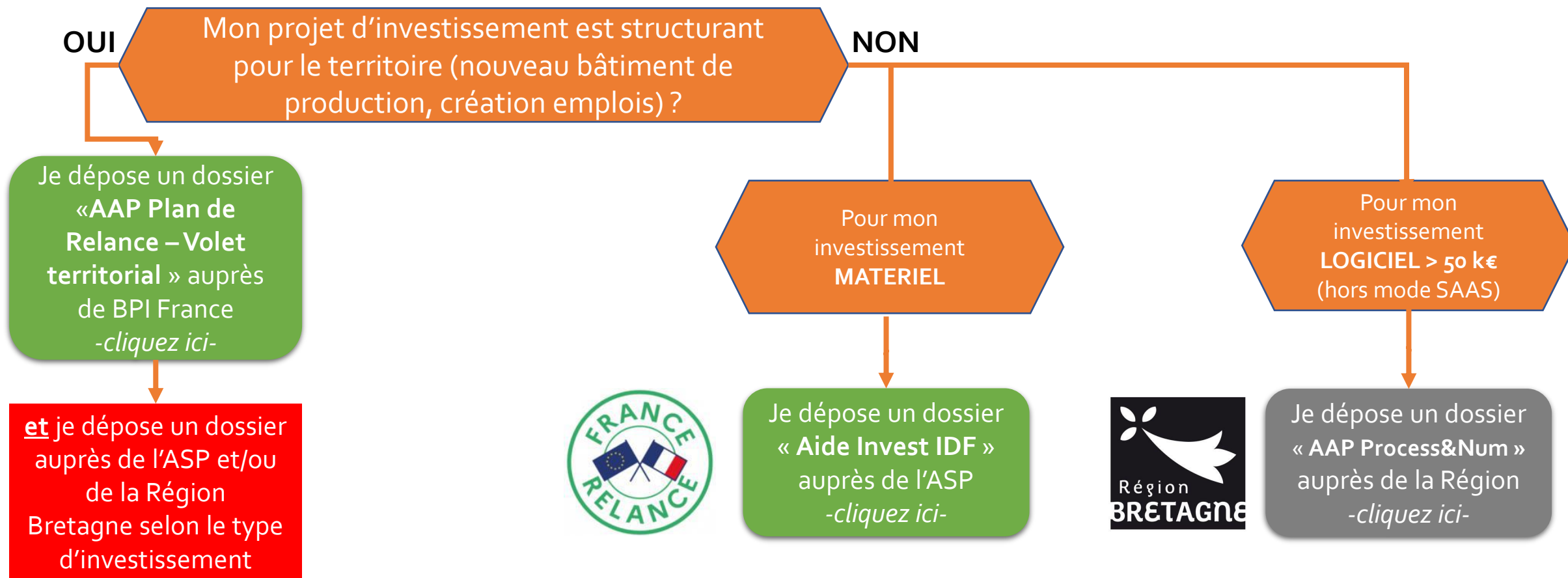
Aides aux investissements IDF

Pour les PME BREIZHFAB < 50 salariés



Aides aux investissements IDF

Pour les PME BREIZHFAB > 50 salariés



Les aides



Appel à projet Industrie du Futur 2021-2022 « Process & Numérisation »

- Ouvert jusqu'au 31 mars 2022
- Volet 1 - Investissements machines :
 - Taux de l'aide 20 %¹ ou 10%²
 - Investissements mini 400¹ ou 800k€²
 - Montant de l'aide entre 80 et 200 k€
1 : PME < 50 salariés; 2 : PME > 50 salariés
- Volet 2 - Investissements numériques :
 - Taux de l'aide 40 %
 - Investissements mini 50 k€
 - Montant de l'aide entre 20 et 80 k€
- Bonus **Défi Breizh Fab** de 10%

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen
de Développement régional

Placement dans le cadre de la réforme de
l'Éducation à la possibilité de CDD/CDI

Région
BRETAGNE

RÈGLEMENT

Appel à projets 2021-2022

« Process et numérisation de l'industrie »

Conseil régional de Bretagne

Date de lancement de l'appel à projets : 1^{er} avril 2021
Date limite de dépôt des dossiers de candidature à la Région : 31 mars 2022
(ou avant cette date, dès épuisement des crédits dédiés)

Appel à projets 2021-2022 « Process et numérisation de l'industrie » - Conseil régional de Bretagne - Règlement

1/9

Document à imprimer sur papier à en-tête

Nom de l'entreprise
Coordonnées
Logo
Siret ...

ATTENTION : avant tout dépôt de lettre d'intention, nous vous invitons à consulter le règlement de l'appel à projets des conditions d'éligibilité (nature des dépenses, seuil...).

Monsieur le Président
Conseil régional de Bretagne
Direction de l'Économie
Service des Projets d'Entreprises
283 avenue du Général Patton
CS 21 101
35711 RENNES CEDEX 7

A
Le

Objet : Lettre d'intention - Appel à projets 2021-2022
« Process et numérisation de l'industrie »

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de solliciter les aides publiques mobilisables pour le projet décrit ci-dessous :

Représentant légal de la société
Nom : _____
Prénom : _____
courriel : _____
téléphone : _____

Personne à contacter pour le suivi de la demande
(si différente du représentant légal) :
Nom : _____
Prénom : _____
courriel : _____
téléphone : _____

1- Description de l'entreprise
Raison sociale : _____
Statut (SARL, SAS...): Siret / Siren: _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Date de création de l'entreprise : _____
Activité de l'entreprise : _____
Code APE : _____

ATTENTION : pour les entreprises relevant de la filière agroalimentaire, merci de compléter impérativement l'annexe relative aux matières premières entrantes, en plus de la lettre d'intention. Pour rappel, sont éligibles les entreprises non éligibles au FEADER, c'est-à-dire celles qui ont, en volumes, moins de 70 % de leurs matières premières entrantes qui relèvent de l'annexe 1 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

Nombre de salariés (en équivalent temps plein) : _____
Votre entreprise a-t-elle des liens capitalistiques > 25 % avec d'autres entreprises (ex. si l'entreprise est détenue par une autre entreprise, détient une autre entreprise, ou appartient à un groupe...)
Oui/Non : _____

Si oui, merci de transmettre un **organigramme capitalistique** indiquant l'ensemble des liens capitalistiques avec les entreprises ayant plus de 25 % de détention (en amont et aval), et préciser pour chaque entreprise le chiffre d'affaires, le bilan et le nombre de salariés (en équivalent temps plein)

Chiffre d'affaires : _____
Clientèle : _____
Professionnels : _____ % du chiffre d'affaires
Collectivités : _____ % du chiffre d'affaires
Particuliers : _____ % du chiffre d'affaires

Principaux secteurs d'activité de la clientèle (navigation, agroalimentaire, bâtiment, santé...): _____

Description du projet d'investissement :
_____ (nature du projet, enjeu pour l'entreprise, calendrier de réalisation)

https://www.europe.bzh/jcms/prod_471677/fr/appel-a-projets-process-numerisation-2021-2022

BREIZHFAB
L'INDUSTRIE AMBITIEUSE

BREIZH FAB

L'INDUSTRIE AMBITIEUSE

Avec le soutien de

